

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST,
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ,
CHANCELIERE DES UNIVERSITES DE LORRAINE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'Education nationale ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ordre des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation ainsi que la composition et le fonctionnement du jury du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 6 février 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2019 fixant au titre de l'année 2019 le nombre et la répartition des postes offerts aux concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2019 fixant le nombre de postes offerts, la composition du jury ainsi que l'organisation du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;

Vu l'arrêté d'admissibilité du 2 mai 2019 du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz ;

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits sur liste principale ou complémentaire du concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nancy-Metz les candidats mentionnés sur la liste jointe en annexe

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Nancy-Metz est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 28 mai 2019

François BOHN

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie


François BOHN

RECRUTEMENTS ADMINISTRATIFS - 2019

Résultats - Admission

Sous réserve que les intéressés remplissent les conditions requises par les textes législatifs et réglementaires régissant le recrutement.

Infirmier concours unique

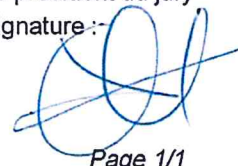
N° Candidat - Nom Prénom	Résultat
1908311162 - ALBRIQUE BARTHELEMY PAULINE	Admis rang 6
1906293240 - AMIOT CLARISSE	Admis rang 4
1706118364 - BAZGOUL BAZGOUL TOULIA	Inscrit sur la liste complémentaire rang 1
1707132616 - CAYRIER MÉLISSA MARIE THERESE	Admis rang 19
1906296729 - DELEMER TIPHANIE ADRIANNE FRANCINE	Admis rang 15
1906291776 - DI STASO SOPHIE	Admis rang 11
1910327555 - FERT CLAIRE	Admis rang 13
1807696004 - KUZLAN DUCASSE KARINE	Admis rang 9
1906292006 - LAZARO ALEM CELIA	Admis rang 8
1908312056 - LEBEGUE AMÉLIE MARIE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 2
1806682615 - LIMON ANGELIQUE MARIE JOSIANE	Admis rang 6
1906299756 - MAGINEL MAGINEL CHLOE	Admis rang 5
1810729459 - MAGRON MELANIE	Admis rang 18
1837794761 - MIKOLAJCZAK VERY SARAH ANISSA	Admis rang 3
1908316362 - NAPOLETANO VALERIANI SOPHIE	Admis rang 1
1909322637 - RIZZITELLI RIZZITELLI MARION JULIE	Admis rang 17
1706108136 - SORES DI CONCETTO JESSICA	Admis rang 12
1809722633 - STAUFFER EMMANUELLE LUCIE SUZANNE	Admis rang 10
1906295804 - TATAR CELIK ELISE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 4
1906292510 - THOMAS FANNY MARIE LUCIE	Inscrit sur la liste complémentaire rang 3
1909319008 - VOGEL JULIE	Admis rang 14
1908316336 - WEBER SOSIN CINDIE	Admis rang 16
1806680392 - WILHELM LAURA	Admis rang 2

A NANCY, le 27/05/2019

Christelle GEORGEL

Le président du jury

Signature :



Candidature(s) : 1 à 23 sur 23 (23 candidats sur la page)

xnu 2019

Page 1/1